

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Admission en créances
éteintes – Budget
Principal

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

ADMISSION DE CREANCES ETEINTES BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Thiers.

- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le trésorier de Thiers dans les délais légaux ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable (publication au BODACC du jugement de clôture pour insuffisance d'actif des entreprises et décision de la commission de surendettement du Puy-de-Dôme).
- **Considérant** l'annexe ci-jointe détaillant les créances en cause.

**CREANCES ETEINTES budget 01400
Compte 6542**

	MONTANT
	2 205,70 €
	74,23 €
	551,32 €
	120,12 €
	1 614,66 €
TOTAL GENERAL	4 566,03 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Admet** en créances éteintes les créances mentionnées dans l'annexe ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6542 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document budgétaire en découlant.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER